

Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse de la société populaire de La Concorde (ci-devant Ars-en-Ré, Charente Inférieure), qui rend hommage à la Convention, lors de la séance du 23 vendémiaire an III (14 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse de la société populaire de La Concorde (ci-devant Ars-en-Ré, Charente Inférieure), qui rend hommage à la Convention, lors de la séance du 23 vendémiaire an III (14 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 127;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17580_t1_0127_0000_2

Fichier pdf généré le 07/10/2019

4

La société populaire de La Concorde, isle républicaine, [ci-devant Ars-en-Ré], département de la Charente-Inférieure, exprime à la Convention ses vœux sincères pour les succès de ses travaux. Point de terreur, dit-elle, mais des mesures répressives et la justice la plus sévère; ne souffrez pas que le bon patriote soit confondu et menacé par le tiède et l'égoïste insouciant.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de Sûreté générale (7).

5

Les citoyens composant la société populaire de Montmeygal [Mont-Mégat, ci-devant Saint-Julien-Chapteuil], département de la Haute-Loire, félicitent la Convention d'avoir encore une fois sauvé la patrie, en déjouant les complots liberticides du triumvirat moderne, et en l'envoyant à l'échafaud avec ses infâmes complices; ils jurent de ne reconnoître d'autre autorité, d'autre point de ralliement que la Convention nationale; ils jurent guerre éternelle aux traîtres et aux conspirateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (8).

[La société populaire de Montmeygal à la Convention nationale, du 20 thermidor an II] (9)

Liberté Egalité ou la Mort

Citoyens Législateurs,

C'est à l'époque du nouveau jour qui luit pour le bonheur et la liberté des français que les sans-culottes composant la société populaire de Montmeygal, district du Puy, département de la Haute-Loire, s'empressent de vous féliciter d'avoir sauvé encore une fois la patrie et déjoué les complots des modernes Cromwells qui sous l'appas de la liberté voulaient nous donner des chaînes.

Ces tigres altérés du sang des patriotes secondés par des magistrats perfides dans leurs trames horribles voulaient porter le peuple à dissoudre et même à assassiner la Convention; mais qu'ils se sont trompés ces infâmes Catilins. Les citoyens de Paris fidèles à la république et à leurs serments ont fait un rempart de leurs corps à leurs dignes représentants, et ont livré à la hache nationale ces méprisables triumvirs. O traîtres Robespierre et infâmes

consorts vos forfaits surpassent en nombre les cheveux de vos têtes, et la mort que vous venez de subir n'est pas capable de les expier et de nous venger.

Mais que disons-nous, laissons leurs noms et leurs mémoires livrés à l'exécration de la postérité et ne pensons qu'à nous garantir à l'avenir des pièges que nous pourraient tendre des nouveaux Sylla, et à témoigner à nos braves représentants restés fidèles au poste où la confiance du peuple les a placés, les sentiments que nous avons éprouvés en approuvant les dangers qu'ils ont couru ainsi que la république. Oui citoyens législateurs, nous vous sommes redevables de la liberté de notre chère patrie que des nouveaux tyrans ont cherché d'asservir. Recevez les sermens que nous faisons de ne reconnoître d'autre autorité, d'autre point de ralliement que la Convention nationale. Nous jurons haine et guerre éternelle aux traîtres et aux conspirateurs de tous genres, nous jurons amitié, fraternité, reconnaissance sans bornes aux braves parisiens qui défendent avec tant de constance et de zèle et la liberté et ses fondateurs. Nous jurons enfin de ne nous attacher à la réputation d'aucun individu, mais bien à la liberté et à la loi.

Vive la République, vive la Convention.

CROIZ, président et une demi-page de signatures.

6

Le conseil-général de la commune de La Rochelle, département de la Charente-Inférieure, écrit à la Convention qu'il ne suffit pas d'avoir chassé loin de nos frontières les brigands exotiques; qu'il reste à purger la France des brigands indigènes qui, sous l'armure de l'hypocrisie et par l'abus des pouvoirs qui leur sont confiés, désolent et persécutent de bons et d'utiles citoyens. Achevez, disent-ils, de déjouer les trames odieuses de l'intrigue, et la régénération du peuple français sera complète.

Mention honorable, insertion au bulletin (10).

[Le conseil-général de la commune de La Rochelle à la Convention nationale, du 9 vendémiaire an II (sic)] (11)

Mandataires du Peuple français,

Les habitants de La Rochelle vous adressent l'expression de la reconnaissance due à vos grandes mesures, ainsi qu'au courage et à la persévérance des braves militaires qui les ont exécutées. Grace à cet heureux concert, l'expulsion des hordes étrangères est achevée, ex-

(7) P.-V., XLVII, 146.

(8) P.-V., XLVII, 147.

(9) C 322, pl. 1354, p. 2, reçue le 13 vendémiaire.

(10) P.-V., XLVII, 147.

(11) C 321, pl. 1347, p. 2.